

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**CANTON D'AILLY-SUR-SOMME**  
**COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**  
**Convocation du 3 octobre 2023**

**DÉLIBÉRATION**

L'an deux mil vingt-trois et le dix octobre à 19 heures 30, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

**Etaient présents les conseillers municipaux suivants** : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Céline COLLET, Michel MARCHAND, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Sophie PIOLÉ, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN, Bernard MICHALAK, Marie-Laure DELATTRE, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA, Frédéric DOMON

**Etaient absents** : Yvette CARTON (pouvoir à Marie-Christine MISSIAEN), Michel THIÉFAINE (pouvoir à Bernard ROBIDA)

Monsieur Cédric CAGNARD est nommé secrétaire de séance

**Avenant n°1 à la convention de remboursement avec Amiens Métropole (n°18-2023)**

Madame le Maire précise aux membres de l'assemblée qu'Amiens Métropole a dénoncé l'intérêt communautaire de la fanfare de la commune qui n'est actuellement plus en activité. Ceci implique que le remboursement des frais de fonctionnement du bâtiment abritant la fanfare ne sera plus assuré par la Métropole et qu'il convient de signer un avenant à la convention initiale de remboursement des frais de fonctionnement.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention de remboursement des frais de fonctionnement par Amiens Métropole.

Le Maire,  
**Maria TREFCON**

  
